

REGLEMENTS SPORTIFS  
ET ACTIVITES LUDIQUES 2018

# ACTIVITES AQUATIQUES



Révéler la passion qui vous anime.



# SOMMAIRE

<b>01/</b> CALENDRIER SAISON 2017 / 2018	P. 4
<b>02/</b> CLASSEMENT ANNUEL DES CLUBS	P. 6
<b>03/</b> CRITERIUM NATIONAL	P. 8
<b>04/</b> MEETING D'HIVER « BERNARD MARCHAND »	P. 13
<b>05/</b> TROPHEE NATIONAL « MICHEL ROCOLLE »	P. 17
<b>06/</b> CHAMPIONNAT NATIONAL	P. 23
<b>07/</b> AQUA'NAT	P. 29
<b>08/</b> REGLEMENT TRIO'NAT	P. 36
<b>09/</b> POLO'NAT CHAMPIONNAT NATIONAL DES 16 ANS ET MOINS	P. 40
<b>10/</b> POLO'NAT CHAMPIONNAT NATIONAL DES 17 ANS ET PLUS	P. 41
<b>11/</b> ANNEXES AU REGLEMENT	P. 42



# CHAPITRE 1

## Calendrier saison 2017 / 2018

<b>Rencontres Techniques</b>	7 octobre 2017	FSCF - Paris
<b>Formations des Officiels</b>	15 Octobre 2017 10 Février 2018	Les Clayes (à confirmer) FSCF ou Eaubonne (à confirmer)
<b>Formation U.F.F.</b>	Organisation Comités Régionaux	
<b>Formation AF1 et AF2</b>	Organisation Comités Régionaux	
<b>Critérium National FSCF</b>	Date limite d'organisation : 16 Avril 2018	
<b>Meeting d'Hiver</b>	11 février 2018	A préciser
<b>Trophée National FSCF</b>	Finale le 17 mars 2018	A préciser
<b>Championnat National FSCF</b>	18 et 19 mai 2018	A définir
<b>Polo'Nat</b>	Les clubs souhaitant prendre en charge cette réunion sont priés de contacter la commission nationale Activités Aquatiques	
<b>Trio'Nat</b>	Les clubs souhaitant prendre en charge cette réunion sont priés de contacter la commission nationale Activités Aquatiques	
<b>Aqua'Nat</b>	Les clubs souhaitant prendre en charge cette réunion sont priés de contacter la commission nationale Activités Aquatiques	
<b>Eau Libre</b>	A confirmer	A confirmer

**Réunions de la commission nationale activités aquatiques :**

- Le 2 décembre 2017 (Paris)
- Le 3 mars 2018 (Paris)
- Réunion sur site du Championnat National FSCF de Natation : date à préciser
- Le 16 juin 2018 (Paris)

**Réunion technique :**

- Le 07 octobre 2017 à Paris avec réunion technique le matin

**Les grands rendez-vous de la Fédération :**

- Le séminaire de rentrée : 29 et 30 Septembre et 1<sup>er</sup> octobre à la Pommeraie (Angers)
- Le Congrès Fédéral : 25 et 26 Novembre 2017 à Saint-Marcellin
- Les Assises de Printemps : 24 et 25 Mars 2018 à (lieu à préciser)

# CHAPITRE 2

## Classement annuel des clubs

### PREAMBULE

La commission nationale activités aquatiques de la FSCF a pour souci d'établir un mode de cotation des clubs tenant compte, à la fois des finalités propres de la Fédération et, à la fois des évolutions souhaitables de la pratique sportive au sein des clubs.

Le mode de classement :

- Tient compte des performances des nageurs et nageuses,
- Cote les performances en fonction de l'âge,
- Favorise l'approche et la pratique de toutes les nages (cotation dans chaque style),
- Favorise une pratique cohérente de l'entraînement (cotation du demi-fond).

### ARTICLE 1

Un classement des clubs FSCF est établi à la fin de chaque année sportive.

Les points sont attribués à chaque nageur selon la table de cotation de la FSCF.

### ARTICLE 2

Les distances et nages retenues pour cette cotation sont les suivantes :

- **100 M Papillon, dos, brasse, nage libre,**
- **200 M 4 Nages,**
- **400 M Nage libre.**

Seront retenus les temps réalisés lors des Critériums et phases finales des épreuves.

### ARTICLE 3

Chaque nageur marque des points dans chacune des épreuves mentionnées à l'article 2. Seule, sa meilleure performance de l'année est retenue (un nageur marque au maximum six fois des points).

La cotation d'une performance est arrondie au point inférieur (elle ne peut être qu'inférieure ou égale à la performance du nageur).

## ARTICLE 4

Le classement du club est déterminé par l'addition des points obtenus par l'ensemble de ses nageurs.

## ARTICLE 5

A l'issue de ce classement, la FSCF fait parvenir aux clubs la répartition des associations en trois divisions. Cette répartition est utilisée la saison suivante pour l'organisation des Compétitions (Trophée National FSCF, Critérium National FSCF, Championnat National FSCF).

## CHANGEMENT DE DIVISION

Le premier de division 2 monte en division 1 et le premier de division 3 monte en division 2.  
Le dernier de division 1 descend en division 2 et le dernier de division 2 descend en division 3.

L'intégration des nouveaux clubs se fait après décision de la Commission Nationale - Activités Aquatiques -.

Pour la saison 2017 - 2018 cette répartition figure dans l'annexe 1.

# CHAPITRE 3

## Critérium national

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) organise le critérium régi par :

- Les Règlements généraux de la F.S.C.F.
- Le Règlement Général des Activités (RGA)
- Le code technique de la F.I.N.A.
- Le présent règlement.

Cette compétition est placée sous le contrôle de Dominique GALL (8, rue Edmond Michelet 78450 VILLEPREUX) délégué par la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la FSCF.

### ARTICLE 2 : PARTICIPATIONS

#### 2.1 LICENCES

Tous les participants doivent être en possession de la licence FSCF pour la saison en cours :

- Activité : natation sportive
- Nature : activités de compétitions sportives

Ils peuvent également être licenciés à la fédération délégataire.

#### 2.2 DECLARATION DES LICENCES « COMPETITIONS SPORTIVES »

Le critérium est ouvert à tous les membres des associations sportives affiliées à la **FSCF**.

Pour participer à une réunion, le nageur(se) devra être préalablement enregistré(e) auprès de la CNAA au minimum une semaine avant la rencontre.

La déclaration des nageur(se)s auprès de la CNAA se fait par l'import du fichier issu de Lolit@ sur la base des critères mentionnés ci-dessus (Natation Sportive et Activités de compétitions sportives).

Les temps des nageurs non enregistrés ne seront pas pris en compte.

## 2.3 DATES

Il se déroule jusqu'au **16 avril 2018**, date limite de réception des résultats des épreuves qualificatives.

Les résultats provisoires seront directement diffusés aux clubs par mail.

## ARTICLE 3 : CATEGORIES D'AGE ET EPREUVES

Les catégories d'âge sont communes aux garçons et filles.

ANNEE	CATEGORIES	PAPILLON	DOS	BRASSE	NAGE LIBRE	4 NAGES
2009 et après	Mini poussins		50 – 100	50 – 100	50 – 100 – 200	100
2008 - 2007	Poussins	50 – 100	50 – 100	50 – 100	50 – 100 – 200	100 – 200
2006 - 2005	Benjamins	50 – 100	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200 - 400	200 – 400
2004 - 2003	Minimes	50 – 100	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200 - 400	200 – 400
2002 - 2001	Cadets	50 – 100	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200 - 400	200 – 400
2000 - 1999 - 1998	Juniors	50 – 100	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200 - 400	200 – 400
1997 - 1987	Séniors	50 – 100	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200 - 400	200 – 400
1986 et avant	Super Séniors	50 – 100	50 – 100 - 200	50 – 100 – 200	50 – 100 – 200 – 400	100 – 200 – 400

Les nageurs et nageuses ne peuvent participer qu'aux épreuves prévues dans leur catégorie d'âge. Les épreuves, quel que soit leur niveau, peuvent se dérouler dans toutes les piscines et/ou bassins découverts.

Les temps sont pris quel que soit la longueur du bassin (c-à-d, pas de correction pour les temps pris en bassin de 50 m)

## ARTICLE 4 : ORGANISATION DES REUNIONS

Chaque comité régional FSCF, chaque comité départemental FSCF ou chaque association sportive affiliée à la FSCF peut organiser le nombre de réunions qu'elle souhaite.

Les associations peuvent engager autant de nageurs et de nageuses qu'elles désirent.

Les règles d'organisation et d'animation des compétitions seront précisées lors de la réunion technique du 7 octobre 2017.

## **4.1 ANNONCE DES REUNIONS PAR L'ORGANISATEUR**

---

L'organisateur doit, **un mois avant la date retenue**, aviser : Sylvie GALL – [gall.s@sfr.fr](mailto:gall.s@sfr.fr)

**Par ailleurs, il doit préciser :**

1. Le lieu et les horaires.
2. Les épreuves disputées.
3. Les noms et coordonnées du responsable de la réunion.

**Ces dispositions ont pour but de permettre à la commission nationale :**

- D'accepter ou de refuser l'organisation de cette rencontre,
- De diffuser un calendrier des compétitions,
- De suivre le déroulement des compétitions,
- D'envoyer un de ses membres assister le cas échéant à celles-ci,
- De diffuser les résultats en temps et en heure.

## **4.2 DECLARATION DE PARTICIPATION A UNE REUNION**

---

Aucun engagement préalable individuel n'est nécessaire pour participer aux épreuves de sélection. Cependant lorsqu'une association désire participer à une réunion, ses responsables se mettront obligatoirement en rapport avec l'organisateur concerné afin de lui communiquer :

1. Le nombre de nageurs devant participer à cette compétition.
2. La liste des officiels pouvant faire partie du jury.

Cette demande doit être effectuée **au moins une semaine avant**.

## **4.3 RESPECT DU PROGRAMME ANNONCE ET JURY**

---

Les organisateurs devront **respecter le programme qu'ils ont eux-mêmes proposé**.

Dans la mesure du possible, les organisateurs doivent, en priorité, accepter les participations d'associations extérieures à leur département.

Les organisateurs doivent prévoir les différents postes du jury et l'envoi des résultats à chaque club participant.

**Une feuille de composition du jury sera établie par l'organisateur et jointe aux résultats lors de l'envoi de ceux-ci à la CNAA.**

## **4.4 FICHES DE COURSE**

---

Elles sont de « **couleurs** » pour les filles, « **blanches** » pour les garçons. Elles doivent être remises à l'organisateur dès l'ouverture des portes de la piscine.

L'organisateur peut refuser les fiches qui sont remises plus de 30 minutes après l'ouverture des portes.

## 4.5 DROITS D'ENGAGEMENTS

Ils sont fixés à **6,00 €** par nageur. Ils sont perçus, en fin de saison sur un état récapitulatif, une seule fois pour l'ensemble des épreuves individuelles organisées par la FSCF.  
La liste des nageurs est établie sur la base des nageurs qualifiés au Championnat National de Natation de la FSCF.  
Cette facture doit être réglée dans les 15 jours par chèque à l'ordre de la FSCF.

## 4.6 ENVOI DES RESULTATS

La transmission des résultats est assurée par courrier électronique sur fichier issu du programme informatique de la commission nationale activités aquatiques.

**Les résultats sont adressés exclusivement à :**

Dominique GALL  
8, rue Edmond Michelet – 78450 VILLEPREUX  
Courriel : [d.gall@9online.fr](mailto:d.gall@9online.fr)

Les résultats qui parviendront plus d'un mois après la compétition seront refusés. Les résultats seront diffusés au club organisateur ; ceux-ci, après validation, seront diffusés aux clubs participants par le club Organisateur.  
La validation des résultats devra être effectuée dans un délai de 15 jours ; au-delà aucune réclamation ne sera prise en compte.

Pour la province, les temps FFN, non justifiés par un document officiel ne seront pas enregistrés.

## ARTICLE 5 : PARTICIPATIONS AUX EPREUVES

Les concurrents peuvent participer, durant toute la saison, aux réunions de leur choix.

Un nageur ne peut disputer qu'une seule fois la même épreuve au cours de la même réunion avec un **maximum de trois engagements individuels par réunion.**

**Pour la qualification au Championnat National FSCF de natation, le nageur ou la nageuse devra obligatoirement avoir participé à trois rencontres individuelles FSCF dans la saison, hors phases finales Régionales, Trophée National FSCF et Meeting d'Hiver « Bernard Marchand ».**

**Cette règle s'applique également pour les relais.**

Les clubs de Province, devront, comme pour tous les autres clubs, annoncer un mois à l'avance, la rencontre qui sera déclarée et enregistrée comme une compétition FSCF.

## ARTICLE 6 : COLLATIONNEMENT

### 6.1 ENVOI DES CLASSEMENTS

Les classements provisoires seront adressés aux clubs par mail.

### 6.2 CONSTATATIONS D'ERREURS

Lorsqu'une erreur est relevée dans les résultats ou états intermédiaires, les dirigeants doivent en avertir immédiatement l'**organisateur de la compétition** et copie au responsable informatique ([d.gall@9online.fr](mailto:d.gall@9online.fr)) dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les réclamations ne seront plus prises en compte.

## ARTICLE 7 : FINALES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les comités régionaux ou les comités départementaux de la FSCF qui le souhaitent peuvent organiser à leur charge, une finale régionale ou départementale. A cet effet, la commission nationale activités aquatiques de la FSCF tient à leur disposition les extraits de classement les concernant, établis à la date souhaitée.



# CHAPITRE 4

## Meeting d'Hiver

### « Bernard Marchand »

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La Fédération Sportive et culturelle de France (FSCF) organise le Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* ». Cette épreuve est régie par :

- Les Règlements généraux de la FSCF
- Le Règlement Général des Activités (RGA)
- Le code technique de la F.I.N.A.
- Le présent règlement.

Cette compétition est placée sous le contrôle de Sylvie GALL déléguée de la commission nationale activités aquatiques de la F.S.C.F.

Email : [gall.s@sfr.fr](mailto:gall.s@sfr.fr)

#### ARTICLE 2 : PRESENTATION

Le Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* » est ouvert à tous les membres des associations affiliées à la F.S.C.F. ayant réalisé les nages sur lesquelles ils s'engagent.  
Il se déroulera le

**Dimanche 11 Février 2018**  
**(À préciser)**

#### ARTICLE 3 : LICENCE

Tous les participants doivent être en possession de la licence compétition FSCF pour la saison en cours.  
Ils peuvent également être licenciés à la fédération délégataire.

Le contrôle de la validité des licences est effectué tout au long de l'année lors de l'enregistrement des temps. Un nageur non licencié n'aura aucun temps d'enregistré et ne pourra donc pas participer au Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* ».

Le juge arbitre pourra demander la présentation de la licence à tout nageur ou nageuse lors

de sa participation à une épreuve.

## ARTICLE 4 : CATEGORIES D'AGE ET EPREUVES

Les catégories d'âge sont communes aux garçons et aux filles.

### EPREUVES INDIVIDUELLES

ANNEE	CATEGORIES	PAPILLON	DOS	BRASSE	NAGE LIBRE
2009 et après	Mini poussins		100	100	100
2008 - 2007	Poussins		100	100	100
2006 - 2005	Benjamins	100	200	200	200
2004 - 2003	Minimes	100	200	200	200 - 400
2002 - 2001	Cadets	100	200	200	200 - 400
2000 - 1999 - 1998	Juniors	100	200	200	200 - 400
1997 - 1987	Séniors	100	200	200	200 - 400
1986 et avant	Super Séniors	100	200	200	200 - 400

## ARTICLE 5 : QUALIFICATIONS

Un classement est établi d'après les résultats du Critérium (hors abandon et disqualification) arrêtés au :

**22 janvier 2018**

Les listes de contrôle seront envoyées par mail le **24 janvier 2018**.

Les associations font part de leur choix (**2 nages au maximum par nageur sans limite de classement**) en retournant la liste de contrôle par **E-mail**, pour le **31 janvier 2018**.

Les 5 ou 6 premiers (en fonction du nombre de couloir de l'établissement) toutes divisions confondues de chacune des épreuves du classement du Critérium National FSCF de natation, seront sélectionnés pour disputer le Meeting d'Hiver « *Bernard Marchand* ».

Une liste des qualifiés(ées) par club sera adressée par mail pour le **4 février 2018**.

**Les sur classements ne sont pas autorisés.**

## ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES

### 6.1 FICHES DE COURSE

Les fiches de courses sont établies directement par la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la FSCF.

### 6.2 COMPOSITION DES JURYS

Chaque association est contactée par E-mail afin qu'elle mette à la disposition de la commission nationale activités aquatiques de la F.S.C.F. Les personnes susceptibles de composer les différents jurys du Meeting d'Hiver « Bernard Marchand ».

Les juges arbitres sont désignés par la commission nationale activités aquatiques.

### 6.3 ORDRE DES EPREUVES

MATIN		APRES-MIDI	
Ouverture des portes à 8h30		Ouverture des portes à 13h30	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> épreuve à 9h30		Départ de la 1 <sup>ère</sup> épreuve à 14h30	
200 m Dos	Filles - Garçons	400 m Nage Libre	Filles – Garçons
100 m Papillon	Filles – Garçons	100 m Dos	Filles – Garçons
100 m Brasse	Filles – Garçons	200 m Brasse	Filles – Garçons
200 m Nage Libre	Filles - Garçons	100 m Nage Libre	Filles - Garçons

#### EPREUVES DE RELAIS MIXTE

ANNEE	RELAIS 4 NAGES
2005 et après	4 X 50 M
2004 – 2001	4 X 100 M
2000 et avant	4 X 100 M

Les relais mixtes sont composés de 2 garçons et 2 filles.

Une association sportive ne peut engager qu'une équipe par épreuve de relais.

Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant les courses. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification du relais. Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée et déclarée au juge arbitre avant le départ de la course.

**Horaires sous réserve des contraintes de l'organisateur.**

## **6.4 COMPOSITION DES SERIES**

Les lignes d'eau sont attribuées en fonction du classement, du nageur ou de la nageuse, publiés à la suite du critérium.

En cas d'ex-æquo à la 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> place, une série supplémentaire est ajoutée si nécessaire, la deuxième série comprenant alors les 3 ou 4 participants ayant réalisés les meilleurs temps. Dans ce cas les classements définitifs sont prononcés en fonction des temps réalisés au cours des deux séries.

## **6.5 DEPARTS**

**Cette compétition est placée sous la règle d'un seul départ.**

## **6.6 COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE.**

Les nageurs doivent se présenter avec une tenue correcte au départ d'une épreuve. Le juge arbitre pourra refuser un nageur s'il estime que sa tenue n'est pas décente (coloriage corporel, maillot inapproprié). Le comportement des nageurs se doit d'être exemplaire et conforme aux valeurs sportives auxquelles nous adhérons et ce durant toute la réunion (dans et hors de l'eau).

## **ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES**

Le premier de chaque épreuve recevra une médaille d'or, le second une médaille d'argent, et le troisième une médaille de bronze.

**Une tenue correcte est exigée sur le podium.**

## **ARTICLE 8 : RECLAMATION**

**Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de 75,00 € remis à la commission nationale activités aquatiques. Cette dernière statuera sur le bien-fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.**

**Tout cas non prévu au présent règlement sera étudié immédiatement par le Juge Arbitre et en appel par la commission nationale activités aquatiques de la F.S.C.F.**

## **ARTICLE 9 : DROITS D'ENGAGEMENT**

Ils sont fixés à 6,00 € par nageur. Le règlement (chèque à l'ordre de FSCF NATATION) sera exigé en début de compétition sur la base du nombre de nageurs engagés. Une facture sera établie par la FSCF.

**Les frais d'engagement restent dûs pour tout forfait déclaré ou constaté au cours du Meeting.**

# CHAPITRE 5

## Trophée National « Michel Rocolle »

### ARTICLE 1 : ORGANISATION.

La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) organise le Trophée National FSCF « *Michel Rocolle* » régi par :

- Les Règlements généraux de la F.S.C.F.,
- Le Règlement Général des Activités (RGA),
- Le code technique de la F.I.N.A.,
- Le présent règlement.

Cette compétition est placée sous le contrôle de Dominique GALL, déléguée de la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la FSCF.

**Mail :** [d.gall@9online.fr](mailto:d.gall@9online.fr)

### ARTICLE 2 : PRESENTATION.

Le Trophée National FSCF de Natation « *Michel Rocolle* » est une compétition d'équipes d'associations (Garçons et filles) dont le classement s'opère par table de cotation.

Ses épreuves se déroulent durant la saison hivernale.

Il se décompose en deux phases :

- Les « Epreuves de sélection »,
- La « Finale Nationale ».

### ARTICLE 3 : REGLES GENERALES.

#### **3.1 LICENCES**

Tous les participants doivent être en possession de la licence compétition F.S.C.F. pour la saison en cours.

Ils peuvent également être licenciés à la fédération délégataire.

Seuls sont pris en compte les temps réalisés à partir de la date de validation de la licence.

### 3.2 PARTICIPATION

---

Le Trophée National FSCF de Natation « *Michel Rocolle* » est ouvert à toutes les associations affiliées à la Fédération Sportive et Culturelle de France.

### 3.3 DIVISIONS

---

Une répartition des équipes par division est effectuée d'après le classement annuel des clubs (voir annexe 1).

### 3.4 CATEGORIES D'AGE ET EPREUVES

---

Les catégories d'âge sont communes aux garçons et aux filles.

ANNEE	CATEGORIES	EPREUVES	
2008 - 2007	Poussins	100 m 4 nages	200 m 4 nages
2006 - 2005	Benjamins	200 m 4 nages	400 m 4 nages
2004 - 2003	Minimes	200 m 4 nages	
2002 - 2001	Cadets	200 m 4 nages	400 m 4 nages
2000 - 1999 - 1998	Juniors	200 m 4 nages	
1997 - 1987	Sénior	200 m 4 nages	400 m 4 nages
1986 et avant	Super Séniors	200 m 4 nages	

**La nage effectuée lors de la finale doit impérativement avoir été nagée lors des sélections sans abandon ni disqualification.**

**Pour participer aux relais de la finale, un nageur doit avoir nagé une épreuve de sélection inscrite au programme du Trophée National FSCF « *Michel Rocolle* » et dans sa catégorie, sans abandon ni disqualification.**

Chaque club peut engager un relais garçon et un relais fille.

Ces relais peuvent être nagés lors des compétitions qualificatives. Ils entrent dans l'attribution des points uniquement lors de la finale.

Pour les associations des DIVISIONS 1 et 2, les épreuves de relais sont des 4 X 100m 4 nages. Leurs équipes de relais devront être constituées de 4 nageurs (ou nageuses) de 4 catégories d'âge différentes ayant participé aux épreuves individuelles de sélection (**senior et super senior sont considérés comme une seule catégorie**).

Pour les associations de DIVISION 3, les épreuves de relais sont des 4 X 50m 4 nages. Leurs équipes de relais devront être constituées de 4 nageurs (ou nageuses) de 3 catégories d'âge différentes ayant participé aux épreuves individuelles de sélection.

**Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification du relais.**

**Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée et déclarée au juge arbitre avant le départ de la course.**

### **3.5 PISCINES**

---

Les épreuves ne peuvent se dérouler que dans des bassins de 25 mètres.

### **3.6 DEPARTS**

---

Cette compétition est placée sous la règle d'un seul départ.

## **ARTICLE 4 : ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION**

Les épreuves de sélection sont désormais intégrées au critérium National FSCF : se reporter au règlement correspondant.

## **ARTICLE 5 : DROITS D'ENGAGEMENT ET FACTURATIONS**

Les droits d'engagement sont fixés à **6,00 €** par nageur. Ils sont perçus en fin de saison sur un état récapitulatif. Ils ne sont dus qu'une fois pour l'ensemble des épreuves individuelles organisées par la FSCF.

(Critérium National FSCF, Trophée National FSCF, Championnat National FSCF.)

Le montant des engagements est adressé au service activités et formations fédérales de la FSCF les 15 jours suivant l'envoi de la facture par chèque bancaire à l'ordre de la FSCF.

## **ARTICLE 6 : DECOMPTE DES POINTS**

Chaque temps réalisé permet l'attribution d'un nombre de points selon la table de cotation.

## **ARTICLE 7 : ENVOI DES RESULTATS PAR L'ORGANISATEUR**

Les clubs doivent avoir transmis les résultats de leur critérium pour la prise en compte des temps dans les quinze jours et **au plus tard le 5 Mars 2018**, selon la procédure décrite dans le règlement du Critérium National FSCF (§ 4.6) à :

**Dominique GALL**  
**8, rue Michelet – 78450 VILLEPREUX**  
Courriel : [d.gall@9online.fr](mailto:d.gall@9online.fr)

## ARTICLE 8 : FINALE FEDERALE

### 8.1 DATE ET LIEU

La finale du Trophée National FSCF de natation « *Michel Rocolle* » aura lieu le :

**Samedi 17 mars 2018**  
**(À préciser)**

### 8.2 PARTICIPANTS

Chaque club peut engager un seul nageur et une seule nageuse par épreuve individuelle, ayant pratiqué la distance correspondant à leur catégorie d'âge.

Une équipe comprend au maximum les participants suivants :

1 poussin en 100 m 4 nages	1 poussine en 100 m 4 nages
1 poussin en 200 m 4 nages	1 poussine en 200 m 4 nages
1 benjamin en 200 m 4 nages	1 benjamine en 200 m 4 nages
1 minime en 200 m 4 nages	1 minime en 200 m 4 nages
1 benjamin ou un minime en 400 m 4 nages	1 benjamine ou un minime en 400 m 4N
1 cadet en 200 m 4 nages	1 cadette en 200 m 4 nages
1 junior en 200 m 4 nages	1 junior en 200 m 4 nages
1 cadet ou un junior en 400 m 4 nages	1 cadette ou un junior en 400 m 4 nages
1 senior en 200 m 4 nages	1 senior en 200 m 4 nages
1 super senior en 200 m 4 nages	1 super senior en 200 m 4 nages
1 senior ou 1 super senior en 400 m 4 nages	1 senior ou 1 super senior en 400 m 4 nages

Soit 11 filles et 11 garçons + éventuellement les nageurs ou nageuses participant aux relais qui n'ont pas nagé lors de la finale.

Tous les participants aux relais doivent avoir pris part aux épreuves individuelles de sélection.

**Rappel** : toutes les épreuves individuelles nagées en finale doivent avoir été nagées lors des épreuves de qualification sans abandon **ni disqualification**.

### 8.3 COMPOSITION DES SERIES

Les séries sont constituées, toutes divisions confondues, en fonction des temps réalisés lors des épreuves de sélection.

Compte tenu de la durée de la finale, il n'y aura pas de séries spécifiques pour les nageurs et nageuses remplaçants.

### 8.4 JUGE ARBITRE

Le Juge Arbitre est désigné par la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la F.S.C.F.

## 8.5 ORDRE DES EPREUVES

---

Ouverture des portes : 13H30 - Début des compétitions 14H30 (sous réserve de confirmation de l'organisateur).

200 m 4 nages Poussins	Filles
200 m 4 nages Poussins	Garçons
400 m 4 nages Toutes catégories	Filles
400 m 4 nages Toutes catégories	Garçons
100 m 4 nages Poussins	Filles
100 m 4 nages Poussins	Garçons
200 m 4 nages Toutes catégories	Filles
200 m 4 nages Toutes catégories	Garçons
Relais 4 X 50 m 4 nages Division 3	Filles
Relais 4 X 50 m 4 nages Division 3	Garçons
Relais 4 X 100 m 4 nages Division 1 et 2	Filles
Relais 4 X 100 m 4 nages Division 1 et 2	Garçons

**Rappel** : les séries sont constituées, en fonction des temps réalisés lors des épreuves de sélection.

## 8.6 ATTRIBUTION DES POINTS

---

Chaque temps réalisé permet l'attribution d'un nombre de points selon la table de cotation FSCF.

Un classement par association, équipes garçons et filles confondues, est établi par division à l'issue de la finale du Trophée National FSCF de natation « *Michel Rocolle* ».

Celui-ci est issu de l'addition des points marqués par chaque nageur ou nageuse lors de la finale nationale.

## 8.7 REMISE DU TROPHEE

---

Le Trophée National FSCF de natation « *Michel Rocolle* » est remis pour une année à l'équipe classée première de chaque division lors de la finale nationale. En cas d'égalité de points, les équipes ex aequo sont départagées par leur nombre de première place aux épreuves individuelles. En cas de nouvelle égalité, par leur nombre de deuxième, puis de troisième aux épreuves individuelles, enfin par leur meilleur classement aux relais.

**Le nom de l'équipe détentrice est gravé, par celle-ci, sur le socle de la récompense, à la suite du nom des précédentes associations détentrices.  
Les associations détentrices des Trophées doivent les apporter (dans un état correct) le jour de la finale.**

Le Trophée National FSCF « *Michel Rocolle* » sera remis au cours de la soirée qui clôturera cette compétition.

Une récompense millésimée sera remise à titre définitif à chaque équipe gagnante.

## **8.8 REGLEMENT FINANCIER**

---

Toutes les charges financières sont à la charge des associations, cependant une indemnité de déplacement peut être attribuée par la Commission Nationale - Activités Aquatiques - aux associations.

### **ARTICLE 9**

Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de **75,00 €** (à l'ordre de la FSCF.) remis à la Commission Nationale - Activités Aquatiques -. Cette dernière statuera sur le bien-fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.

# CHAPITRE 6

## Championnat national

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La Fédération Sportive et culturelle de France (FSCF) organise le Championnat National FSCF de Natation. Cette épreuve est régie par :

- Les Règlements généraux de la F.S.C.F.,
- Le Règlement Général des Activités (RGA),
- Le code technique de la F.I.N.A.,
- Le présent règlement.

Cette compétition est placée sous le contrôle de Dominique GALL déléguée de la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la FSCF.

**Email :** [d.gall@9online.fr](mailto:d.gall@9online.fr)

### ARTICLE 2 : PRESENTATION

Le Championnat National FSCF de Natation est ouvert :

- à tous les membres des associations affiliées à la FSCF ayant participé au moins à trois rencontres FSCF (hors phases finales Régionales, Trophée et Meeting d'Hiver a« Bernard Marchand »).
- Aux associations sportives locales, non affiliées à la FSCF, invitées par celle-ci.

Il se déroulera le

**Samedi 18 et dimanche 19 mai 2018 (lieu à préciser)**

### ARTICLE 3 : LICENCE

Tous les participants, à l'exception des nageurs et nageuses des associations sportives locales invitées, doivent être en possession de la licence compétition FSCF pour la saison en cours.

Ils peuvent également être licenciés à la fédération délégataire.

Le contrôle de la validité des licences est effectué tout au long de l'année lors de l'enregistrement des temps. Un nageur non licencié n'aura aucun temps d'enregistré et ne pourra donc pas participer au Championnat National FSCF de Natation.

Le juge arbitre pourra demander la présentation de la licence à tout nageur ou nageuse lors de sa participation à une épreuve.

## ARTICLE 4 : CATEGORIES D'AGE ET EPREUVES

Les catégories d'âge sont communes aux garçons et aux filles.

### EPREUVES INDIVIDUELLES

ANNEE	CATEGORIES	PAPILLON	DOS	BRASSE	NAGE LIBRE
2008 - 2007	Poussins	50 et 100m	50 et 100m	50 et 100m	50 et 100m
2006 - 2005	Benjamins	50 et 100m	50 - 100 et 200m	50 - 100 et 200m	50 -100 - 200 - 400m
2004 - 2003	Minimes	50 et 100m	50 - 100 et 200m	50 - 100 et 200m	50 -100 - 200 - 400m
2002 - 2001	Cadets	50 et 100m	50 - 100 et 200m	50 - 100 et 200m	50 -100 - 200 - 400m
2000 - 1999 - 1998	Juniors	50 et 100m	50 - 100 et 200m	50 - 100 et 200m	50 -100 - 200 - 400m
1997 - 1987	Seniors	50 et 100m	50 - 100 et 200m	50 - 100 et 200m	50 -100 - 200 - 400m
1986 et avant	Super Seniors	50 et 100m	50 - 100 et 200m	50 - 100 et 200m	50 - 100 - 200m

### EPREUVES DE RELAIS

ANNEE	Relais 4 Nages	Relais Nage Libre
2005 et après	4 X 50 M	4 X 100 M
2004 – 2001	4 X 100 M	4 X 100 M
2000 et avant	4 X 100 M	4 X 100 M

Une association sportive ne peut engager qu'une équipe par épreuve de relais.

Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant les courses. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification du relais. Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée et déclarée au juge arbitre avant le départ de la course.

## ARTICLE 5 : QUALIFICATIONS

Un classement est établi d'après les résultats du Critérium (hors abandon et disqualification)

arrêtés au **16 avril 2018.**

Les listes de contrôle seront envoyées par mail le **20 avril 2018.**

Les associations font part de leur choix (**3 styles ou distances au maximum par nageur sans limite de classement**) en retournant la liste de contrôle par **Mail**, pour le **25 avril 2018.**

Afin de compléter les séries et de permettre au plus grand nombre de participer au Championnat, les clubs seront invités à exprimer **un 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> choix.**

Une première liste des qualifié(e)s par club sera diffusée par mail le 29 avril 2018.

Les clubs disposent d'un délai de 48h pour vérifier cette liste et faire part de leurs réclamations.

Sur cette période, la liste des qualifié(e)s n'est pas définitive.

La liste définitive des qualifié(e)s, après traitement des réclamations acceptées, sera diffusée par mail le 1er mai 2018.

Au-delà de cette date, il n'y aura plus de modification possible.

**Les sur classements ne sont pas autorisés.**

## ARTICLE 6 : DEROULEMENT DES EPREUVES

### **6.1 FICHES DE COURSE**

Les fiches de courses sont établies directement par la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la FSCF.

### **6.2 COMPOSITION DES JURYS**

Chaque association est contactée par E-mail afin qu'elle mette à la disposition de la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la FSCF. Les personnes susceptibles de composer les différents jurys du Championnat National FSCF de Natation.

Les juges arbitres sont désignés par la Commission Nationale - Activités Aquatiques -.

### **6.3 COMPOSITION DES RELAIS**

La composition des relais est déposée avant la fin de la dernière épreuve du matin. Tous les nageurs participants aux relais doivent avoir nagé **à trois critères FSCF au minimum** (hors phases finales Régionales, Trophée et Meeting d'Hiver « Bernard Marchand »).

## 6.4 ORDRE DES EPREUVES

<b>Réunion du Samedi</b> <b>Ouverture des portes à 8h00</b> <b>Départ de la 1<sup>ère</sup> finale à 9h30</b>		<b>Réunion du Dimanche</b> <b>Ouverture des portes à 8h00</b> <b>Départ de la 1<sup>ère</sup> finale à 9h00</b>	
200 m Dos	Filles	400 m Nage libre	Filles
200 m Dos	Garçons	400 m Nage libre	Garçons
100 m Papillon	Filles	100 m Dos	Filles
100 m Papillon	Garçons	100 m Dos	Garçons
50 m Crawl	Filles	50 m Brasse	Filles
50 m Crawl	Garçons	50 m Brasse	Garçons

### Déjeuner

<b>Ouverture des portes à 13h45</b>		<b>Ouverture des portes à 13h45</b>	
200 m Brasse	Filles	100 m Nage libre	Filles
200 m Brasse	Garçon	100 m Nage libre	Garçon
200 m Nage libre	Filles	100 m Brasse	Filles
200 m Nage libre	Garçon	100 m Brasse	Garçon
50 m Papillon	Filles	50 m Dos	Filles
50 m Papillon	Garçon	50 m Dos	Garçon
Relais 4 Nages	Filles	Relais Nage libre	Filles
Relais 4 Nages	Garçon	Relais Nage libre	Garçon

### Horaires sous réserve des contraintes de l'organisateur

## 6.5 COMPOSITION DES SERIES

Les lignes d'eau sont attribuées en fonction du classement, du nageur ou de la nageuse, publié à la suite du critérium.

En cas d'ex-æquo à la 8<sup>ème</sup> place, une série supplémentaire est ajoutée si nécessaire, la deuxième série comprenant alors les 5 participants ayant réalisés les meilleurs temps. Dans ce cas les classements définitifs sont prononcés en fonction des temps réalisés au cours des deux séries.

## 6.6 DEPARTS

**Cette compétition est placée sur la règle d'un seul départ.**

## 6.7 COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE

Les nageurs doivent se présenter avec une tenue correcte au départ d'une épreuve. Le juge arbitre pourra refuser un nageur s'il estime que sa tenue n'est pas décente (coloriage corporel, maillot inapproprié). Le comportement des nageurs se doit d'être exemplaire et conforme aux

valeurs sportives auxquelles nous adhérons et ce durant toute la réunion (dans et hors de l'eau).

## ARTICLE 7 : CLASSEMENT PAR EQUIPE

Une répartition des équipes par division est effectuée selon le classement annuel des clubs. (Voir annexe 1 des règlements 2017 - 2018)

Lorsque les épreuves individuelles sont définitivement arrêtées, le calcul des points est effectué, suivant le barème ci-dessous :

- 9 points au premier,
- 7 points au deuxième,
- 6 points au troisième,
- 5 points au quatrième,
- 4 points au cinquième,
- 3 points au sixième,
- 2 points au septième,
- 1 point au huitième.

Les équipes de relais marquent des points dans les mêmes conditions que ci-dessus, **mais les points sont multipliés par deux avec un minimum de 1 point à partir du 9<sup>ème</sup> relais (hors abandon et disqualification).**

Des récompenses sont remises aux trois premières associations de chaque division à l'issue du championnat national FSCF de natation.

## ARTICLE 8 : ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPIONS

Chaque nageur ou nageuse, licencié(e) FSCF classé(e) premier(e) par épreuve et catégorie d'âge est déclaré(e) Champion(ne) National(e) FSCF 2018.

**Une tenue correcte est exigée sur le podium.**

## ARTICLE 9 : INDEMNITE FEDERALE

A l'issue du championnat national FSCF de natation, une indemnité peut être versée aux associations sportives. Les critères d'attribution de celle-ci seront définis par la commission de coordination sportive et la commission nationale activités aquatiques de la F.S.C.F.

## ARTICLE 10 : RECLAMATION

**Afin d'organiser au mieux le traitement des demandes de réclamation, chaque club désignera un référent, en début de compétition, qui sera l'interlocuteur du juge arbitre pour toute contestation.**

**En début de championnat, une réunion se tiendra avec le Juge Arbitre et les référents pour convenir du mode de fonctionnement.**

**Au-delà du traitement des contestations durant le championnat, les clubs pourront formuler par écrit leur réclamation, accompagnée d'un chèque de 75.00 €, et adressée à la commission nationale activités aquatiques. Cette dernière statuera sur le bien-fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.**

## **ARTICLE 11**

Tout cas non prévu au présent règlement sera étudié immédiatement par le Juge Arbitre et en appel par la commission nationale activités aquatiques de la F.S.C.F.

## **ARTICLE 12 : FORFAIT**

### **A partir de la diffusion de la liste définitive des engagements :**

- Tout forfait de nageur engagé **sera pénalisé d'un point** (par nage et par nageur).
- Tout forfait déclaré **après mardi 14 mai sera pénalisé de trois points** (par nage et par nageur), quelle qu'en soit la raison. En aucun cas, les épreuves ne pourront être reportées.

## CHAPITRE 7

### Aqua'Nat

# Aqua'Nat

#### L'AQUA'NAT, SON OBJECTIF

C'est une activité ludique et récréative qui propose des mises en situation dans des espaces aménagés et sécurisés.

Elle permet aux associations de profiter de matériels pédagogiques adaptés dont elles ne disposent pas nécessairement régulièrement.

C'est une organisation exclusivement fédérale qui s'adresse aux 6/9 ans qui ne participent pas aux compétitions.

Le public visé concerne les écoles de natation de nos clubs.

#### L'AQUA'NAT, SA JUSTIFICATION PEDAGOGIQUE

Le passage de l'état terrien à celui de nageur nécessite de multiples transformations qu'il faut évaluer pour acquérir différents stades d'appropriation du milieu en fonction de l'âge.

- Transformations physiques
- Transformations comportementales
- Adaptation au milieu aquatique
- Acceptation des actions / réactions

#### L'AQUA'NAT, SA REFERENCE TECHNIQUE

La connaissance du milieu aquatique suppose la maîtrise de référents (voir grille des habiletés)

- « Les fondamentaux de la natation »
- « Les niveaux de transformation »

## QUELQUES PRECISIONS :

L'Aqua'Nat n'est pas une compétition. Ce n'est pas une rencontre sportive où l'on veut être le meilleur par rapport aux autres.

L'Aqua'Nat c'est l'occasion de faire le point d'une progression dans un climat détendu et festif. C'est le moment où l'on peut se prouver que les séances d'une année ont été bénéfiques. C'est l'occasion d'évaluer le chemin qui reste à parcourir pour devenir un nageur.

Dans certains cas, un des parents pourra accompagner l'enfant dans l'eau. Cette possibilité relève du libre arbitre du club organisateur.

A l'issue de la journée, un diplôme sera remis à chaque participant. Une petite collation sera offerte par la Commission Nationale Activités Aquatiques et le club organisateur.

Plus tard, les clubs recevront un document regroupant les résultats de chacun de ses membres.

**Où et quand? :**

**Lieu(x) et date(s) à définir**

Niveaux d'habileté Composantes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
<b>Entrées dans l'eau</b>	Descendre avec aide	Descendre sans aide. Se laisser glisser (bord ou toboggan)	Santer dans le petit bassin avec aide / sans aide	Sauter dans le grand bain avec aide. Diversifier les entrées	Sauter dans le grand bain sans aide. Diversifier les entrées	Maîtriser la technique du plongeon
<b>Immersion</b>	S'immerger partiellement avec des appuis plantaires en position statique	S'immerger totalement avec ou sans ouverture des yeux, en dynamique et en apnée	S'immerger totalement sur un temps très court, avec ouverture des yeux, en dynamique et avec une intention	S'immerger totalement en statique, sans appui fixe et avec expiration	S'immerger avec déplacement et expiration	S'immerger en position horizontale sur un déplacement long
<b>Equilibration</b>	Conserver des repères de terrien dans différentes situations simples où l'équilibre est remis en cause	Perdre ses appuis plantaires momentanément	Rechercher l'équilibre en inclinaison et en allongement. Accéder à la « glissée ventrale »	Maîtriser l'équilibre horizontal et vertical. Prendre des repères de flottaison.	Maîtriser son équilibre : - Vertical (tête en haut ou en bas) - Horizontal (ventral ou dorsal) Passer d'un équilibre à l'autre	Maîtriser son équilibre en profondeur (roulades, vrilles, ...)
<b>Respiration</b>	Respirer uniquement hors de l'eau (voies respiratoires émergées)	Immerger les voies respiratoires. Bloquer sa respiration	Immerger les voies respiratoires et contrôler l'expiration	Alterner l'inspiration et l'expiration sans régularité	Alterner l'inspiration et l'expiration avec régularité	Placer l'inspiration sur les « temps justes »
<b>Propulsion</b>	Accepter de se déplacer avec appuis plantaires : En se tenant à un appui mobile sans se tenir	Se déplacer avec appuis plantaires sans se tenir : - En avant - En arrière - Sur le coté	Se déplacer sans appui plantaire (au fond) après une poussée ventrale : - Avec matériel - Sans matériel	Utiliser les moyens de propulsion, mains, pieds, mains + pieds : - Sur le ventre - Sur le dos - Avec matériel - Sans matériel	Synchroniser et alterner ses moyens de propulsions pour : - Plus d'efficacité - Plus de distance - Plus de vitesse	Codifier les nages. Se déplacer en continuité. Développer les capacités de vitesse et de résistance

## LES PARCOURS

### Niveau 1 (Petit Bassin)

- Le départ du parcours s'effectue en descendant par les marches ou en passant sur le tapis
- Ramassage d'un objet au fond du bassin avec immersion complète
- Se déplacer sur le tapis (marcher ou glisser) en passant sous le tunnel
- Sauter dans l'eau
- Passer sous les frites (respiration entre chacune)
- Se déplacer en se tenant à la cage
- Se déplacer en marchant sur le tapis

#### SORTIE PAR L'ECHELLE

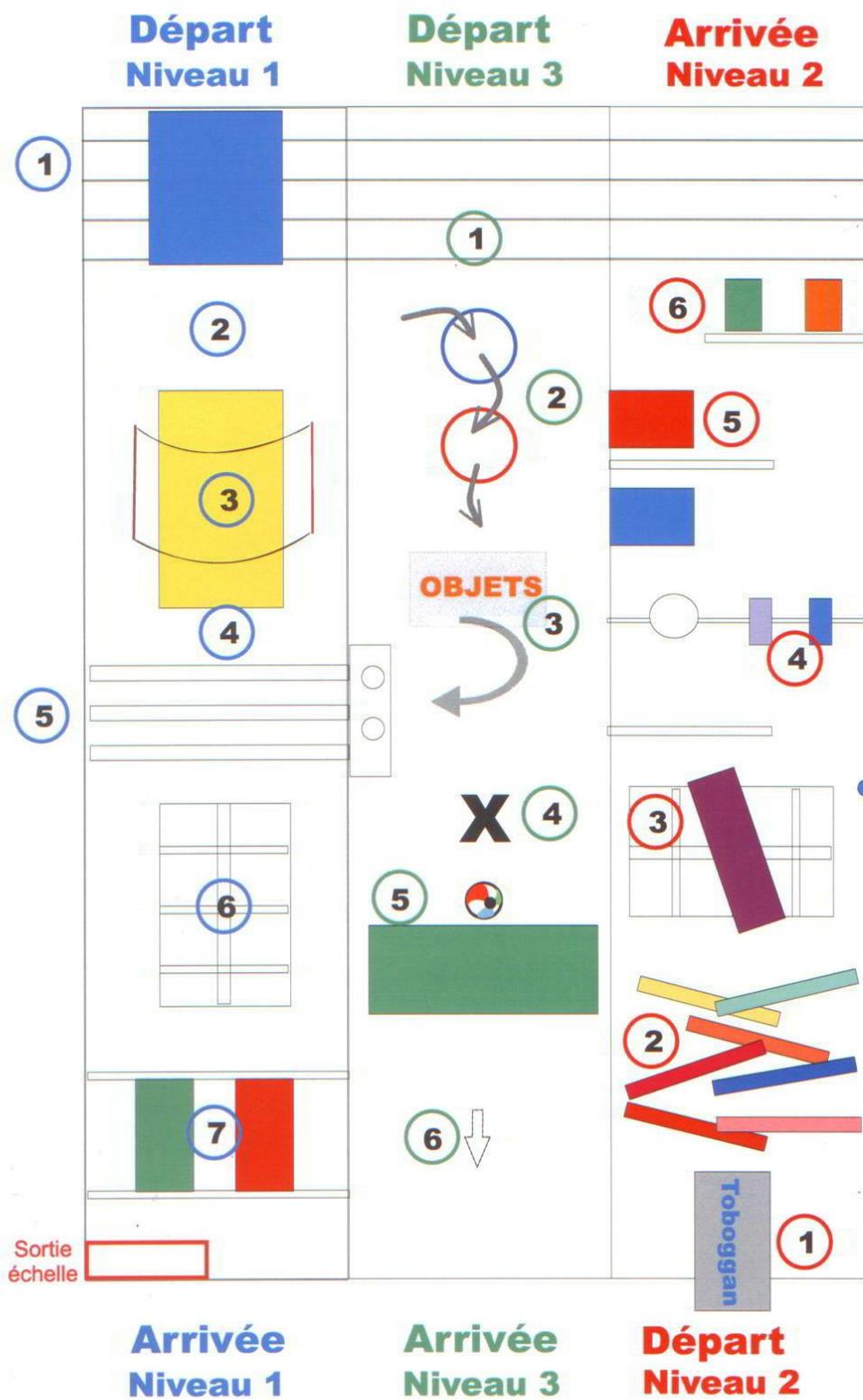
### Niveau 2 (Petit Bassin)

- Départ assis du toboggan (grande profondeur, glissade en attrapant une ou des frites). Déplacement vers la cage
- Monter sur le tapis en s'aidant de la cage
- Saut de la cage et déplacement à pied vers le cerceau
- Passage dans le cerceau puis sous les deux planches
- Ramassage d'objets (zone bleue) en immersion complète (ouverture des yeux et dépôt de l'objet en zone rouge)
- Passage sur et sous les tapis. Le passage sous le tapis devrait être réalisé en allongement

### Niveau 3 (Petit Bassin)

- Départ des marches. Saut dans le premier cerceau, puis immersion complète. Sortie du cerceau par le dessus
- L'entrée du deuxième cerceau se fera par le dessus. Sortie du cerceau par le dessus
- Immersion complète et ramassage d'un objet qui sera monté et déposé sur le tapis
- Allongement sur le ventre, tête dans l'eau, expiration buccale, contrôle de l'ouverture des yeux
- Monter sur le tapis avec le ballon
- Avec le ballon, se déplacer vers le mur avec des mouvements de jambes

#### SORTIE PAR LE MUR



**F.S.C.F. - QU'AT**

## LES PARCOURS

### Niveau 4 (Grand Bassin)

L'entrée dans l'eau peut être réalisée de différentes façons :

1. Saut (ou plongeon) du plot N° 6 dans une planche percée
  - 1 bis – Saut (ou plongeon) du plongeur dans la ligne N° 5
  - 1 ter – saut (ou plongeon) dans la ligne N° 5
2. Passage des tapis dessus / dessous / dessus
3. Déplacement jusqu'au mur
4. Avec un objet flottant, déplacement en position ventrale en s'aidant des mains
5. Avec un objet flottant, déplacement en position dorsale en s'aidant des mains
6. Avec un objet flottant, déplacement en position ventrale en s'aidant des jambes
7. Avec un objet flottant, déplacement en position dorsale en s'aidant des jambes
8. A) Rechercher un objet immergé accroché à un cerceau  
B) Rechercher un objet posé sur le fond avec un plongeur en canard
9. Toucher un objet situé en dehors de l'eau

#### SORTIE PAR L'ECHELLE

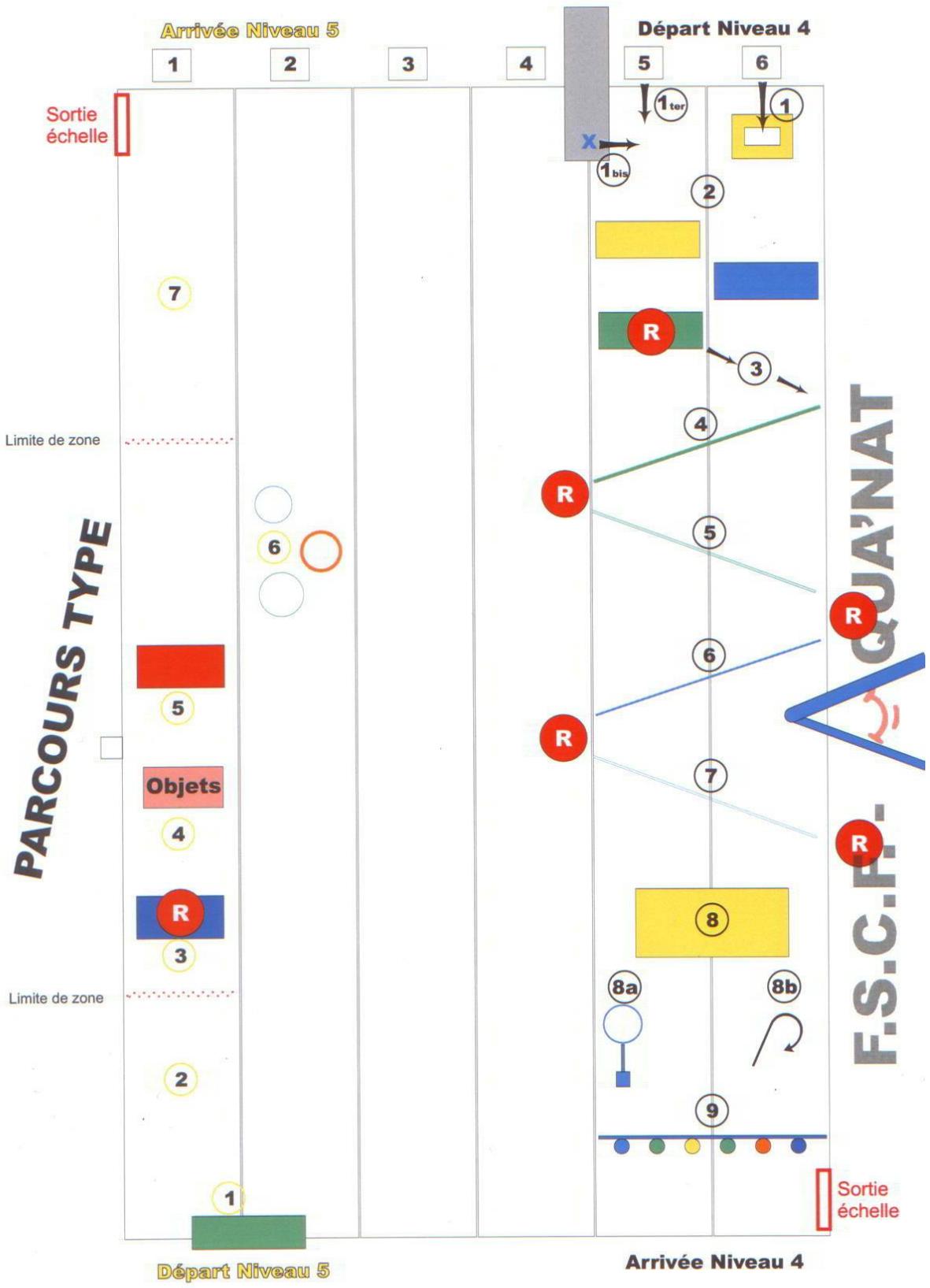
 Point de repos

### Niveau 5 (Grand Bassin)

1. Le départ s'effectue du tapis en réalisant un saut arrière, suivi d'un équilibre dorsal
2. Dans la zone, qui sera matérialisée, 5 demi – vrilles devront être exécutées avec une propulsion fournie par les jambes. Les bras assurent uniquement un rôle d'équilibration. Les positions dos / ventre seront suffisamment longues pour assurer une bonne horizontalité
3. Sur le tapis, effectuer une roulade
4. Retourner dans l'eau, effectuer un plongeur en canard pour remonter un objet posé au fond du bassin. Le monter et aller le reposer sur le fond du bassin
5. Monter sur le tapis et sauter dans l'eau en effectuant une vrille
6. Passer dans les trois cerceaux en s'aidant des bras et/ou jambes pour avancer
7. Dans la zone, qui sera matérialisée, terminer le parcours en se déplaçant seul en position horizontale. Du matériel flottant peut être utilisé (planche, pull buoy)

#### SORTIE PAR L'ECHELLE

 Point de repos





# CHAPITRE 8

## Règlement Trio'Nat

Dans le cadre de la promotion de ses activités aquatiques et dans le souci de proposer une progression la plus complète possible, la commission nationale activités aquatiques de la Fédération Sportive et Culturelle de France organise le TRIO'NAT.

Cette activité d'équipe de clubs, qui devrait trouver naturellement sa place dans toutes les écoles de natation et qui se déroulera sensiblement comme l'année dernière, se décompose en trois types d'évaluation :

- Jeux de balles
- Natation individuelle
- Natation relais

Il s'agit d'établir non plus une hiérarchie établie sur des valeurs chronométriques, mais sur la maîtrise d'habiletés nécessaires à une appropriation complète des sports nautiques. L'organisation de l'activité TRIO'NAT est placée sous la responsabilité de la Commission Nationale - Activités Aquatiques - de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

### ARTICLE 1 : CATEGORIES- ENGAGEMENTS

Le TRIO'NAT s'adresse à tous les garçons et filles (équipes mixtes souhaitées) licenciés FSCF pour la saison en cours.

- 8 ans et moins : AVENIRS
- 9 à 11 ans : ESPOIRS

### ARTICLE 2 : LES EQUIPES

Elles sont composées de 6 nageurs/joueurs.

### ARTICLE 3 : LES EPREUVES

Le challenge se déroule sur une demi-journée au cours de laquelle sont proposées les trois épreuves combinées.

## 3.1 WATER-POLO

---

Chaque nageur devra réaliser un parcours technique reprenant chaque fondamentaux de l'activité (conduite, maniement, style de nage, adresse aux tirs, passes...).  
Le Parcours est identique pour les deux catégories.

Descriptif du parcours : (parcours type en annexe 1)

- ① Départ dans l'eau puis faire une largeur de conduite de ballon
- ② Tenir le ballon à deux mains au-dessus de l'eau pendant 5 secondes
- ③ Lancer le ballon à une main le plus loin possible
- ④ Tir sur cible (5 tentatives sur cerceau placé à environ 2 mètres du tireur)

Évaluation du parcours :

- ① Le moins de mouvement possible
- ② 1 point par seconde (total = 5 points)
- ③ 1 point par zone (total = 5 points)
- ④ 1 point par ballon ciblé (5 points)

## 3.2 NATATION INDIVIDUELLE

---

### 3.2.1 AVENIRS

1 nageur en 25 m brasse  
1 nageur en 25 m crawl  
1 nageur en 25 m dos  
3 nageurs en 25 m au choix

⇒ Évaluation : le moins de mouvement possible.

### 3.2.2 ESPOIRS

1 nageur en 25 m papillon  
1 nageur en 50 m dos  
1 nageur en 50 m brasse  
1 nageur en 50 m crawl  
2 nageurs en 50 m au choix

⇒ Évaluation : note d'aisance de 1 à 5 (1 = insuffisant, 5 = très bien) sur les trois fondamentaux (équilibre, respiration, propulsion)

## 3.3 NATATION RELAIS

---

### 3.3.1 AVENIRS : 6 X 25M NAGE LIBRE

1 nageur avec palmes  
1 nageur en nage ventrale bras simultanés  
1 nageur en nage dorsale bras simultanés  
1 nageur en nage avec un ballon (sans le tenir)  
1 nageur en ventral avec une planche (jambes libres)  
1 nageur en dorsal avec une planche (jambes libres)

### **3.3.2. ESPOIRS : 6 X 100 M 4 NAGES**

⇒ Classement au temps pour les deux catégories

## **ARTICLE 4 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES**

### **4.1 LE CLASSEMENT**

Il se fait aux points en combinant les trois épreuves de chaque rencontre. Dans chacune d'elles

- L'équipe première marque 1 point,
- L'équipe deuxième marque 2 points,
- L'équipe troisième marque 3 points etc.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui totalise le moins de points au total des trois épreuves.

En cas d'égalité, le relais départagera les ex-aequo.

En natation individuelle, un classement général, obtenu par addition des places réalisées par les 6 nageurs, permettra de déterminer les points de chaque équipe.

### **4.2 LES RECOMPENSES**

A l'issue de chaque réunion du TRIO'NAT, les participants recevront un diplôme.

Des récompenses seront remises aux trois premières équipes de chaque catégorie lors du Championnat National FSCF de natation.

## **ARTICLE 5 : REUNION(S)**

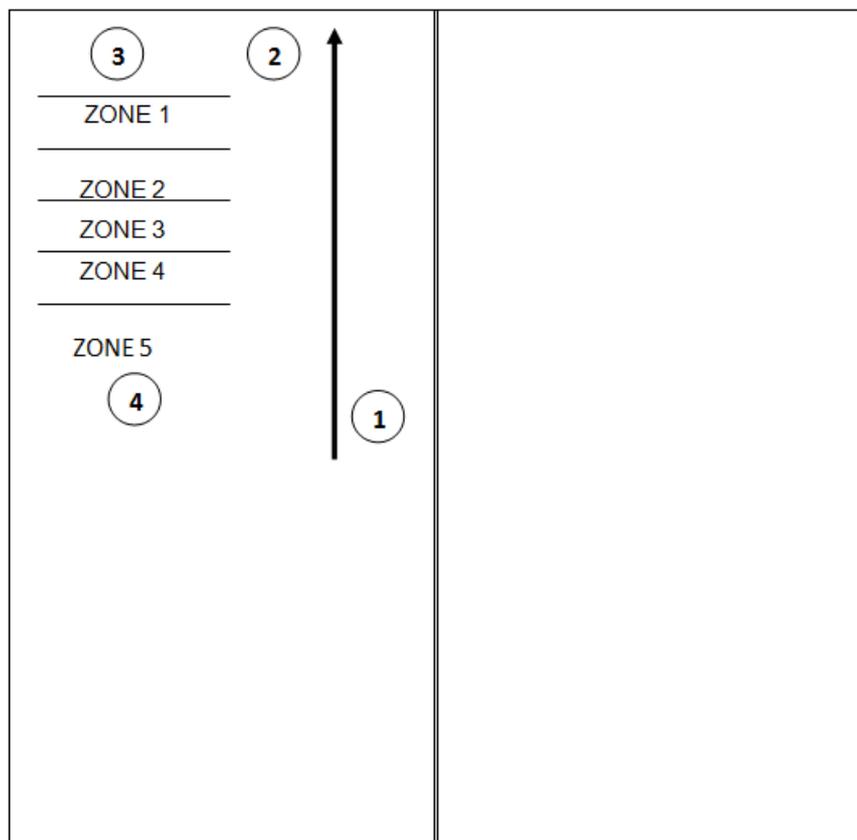
Une réunion se déroulera à la piscine (A définir).

## **ARTICLE 6 : JURY**

Chaque club participant doit prévoir des personnes, agréées par la commission nationale activités aquatiques, pour effectuer les cotations selon le règlement en vigueur.

## ANNEXE 1

Parcours type :



# CHAPITRE 9

## Polo'Nat Championnat national des 16 ans et moins

Activité mise en veille.

Organisation à reprendre dès la mise en place d'une structure portant cette activité.



# CHAPITRE 10

## Polo'Nat Championnat national des 17 ans et plus

Activité mise en veille.

Organisation à reprendre dès la mise en place d'une structure portant cette activité.



# CHAPITRE 11

## Annexes aux règlements

### ANNEXE 1

#### Classement des associations par division Saison 2016 – 2017

<b>CLASSEMENT DES ASSOCIATIONS PAR DIVISION</b>
<b>Résultats de la saison 2016 - 2017</b>

	SIGLE	CLUB	DEPT.	Points /club 2016-2017
<b>1ère DIVISION</b>				
1	C.N.V.	Club Nautique Villepreusien	78	10 758
2	C.S.S	Cercle Sportif Stanislas	75	9 848
3	A2C	Aquatic Club des Clayes	78	9 799
4	J.A.E.N.	Jeanne d'Arc d'Eaubonne Natation	95	9 414
5	S.N.	Semeuse de Nice	06	6 293
<b>2ème DIVISION</b>				
1	S.G.A.	Saint Georges d'Argenteuil	95	10 022
2	S.M.	Saint Mandéenne	94	7 573
3	E.L	Espérance Lédonienne	39	5 482
4	S.L.V	Saint Louis Vaugirard	75	2 470
5	S.C.M.A	Sporting Club de Montfort l'Amaury	78	2 087
<b>3ème DIVISION</b>				
1	A.S.V.	Avenir Sportif de Vitry	94	2 808
2	C.D.B.	Colombes De Bercy	75	2 420
3	A.S.C.N	Association Sportive Cherbourg Natation	50	1 955
4	C.N.S	Club de Natation de Sassenage	38	288
5	F.A.C.	Flèche Athlétic Club	75	0

## ANNEXE 2

### CLASSEMENT DES ASSOCIATIONS PAR DIVISION

Composition des divisions pour la saison 2017 - 2018

	SIGLE	CLUB	DEPT.
<b>1ère DIVISION</b>			
1	C.N.V.	Club Nautique Villepreusien	78
2	S.G.A.	Saint Georges d'Argenteuil	95
3	C.S.S.	Cercle Sportif Stanislas	75
4	A2C	Aquatic Club des Clayes	78
5	J.A.E.N.	Jeanne d'Arc d'Eaubonne Natation	95
<b>2ème DIVISION</b>			
1	S.M.	Saint Mandéenne	94
2	S.N.	Semeuse de Nice	06
3	E.L.	Espérance Lédonienne	39
4	A.S.V.	Avenir Sportif de Vitry	94
5	S.L.V.	Saint Louis Vaugirard	75
<b>3ème DIVISION</b>			
1	C.D.B.	Colombes De Bercy	75
2	S.C.M.A	Sporting Club de Montfort l'Amaury	78
3	A.S.C.N	Association Sportive Cherbourg Natation	50
4	C.N.S	Club de Natation de Sassenage	38
5	F.A.C.	Flèche Athlétic Club	75

Les clubs non classés en 2016–2017 et les nouveaux clubs seront intégrés en 3<sup>ème</sup> division. Tout nouveau cas sera étudié par la commission nationale.

## ANNEXE 3

**F.S.C.F. - NATATION**

Date de la réunion :

N° de licence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Année de naissance : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Division : \_\_\_\_\_

Compétition : Critérium  
Trophée Fédéral

Autres : \_\_\_\_\_

	Distance	Tps Engagement
PAPILLON		
DOS		
BRASSE		
CRAWL		
4 NAGES		
RELAIS		

Série N° :

Ligne N° :

Temps réalisé :

1                      mn                      sec.                      1/100

2                      mn                      sec.                      1/100

3                      mn                      sec.                      1/100

**La composition des relais doit être indiquée au dos de la fiche, avec les numéros de licence.**

RELAIS NAGE LIBRE :

N.L.	N° de licence :	Nom	Prénom	Temps réalisé
1				
2				
3				
4				

**Temps Total à reporter au recto**

RELAIS 4 NAGES :

4 nages	N° de licence :	Nom	Prénom	Temps réalisé
Dos				
Brasse				
Papillon				
Nage Libre				

**Temps Total à reporter au recto**

## **FICHE DE CONSTATATION D'ERREUR**

Ce document permet d'apporter les modifications nécessaires en cas de besoin. Celles-ci seront réalisées après vérification. La fiche de constatation d'erreur est à faire parvenir à :

**Dominique GALL**  
**8, rue Michelet – 78450 VILLEPREUX**  
**E-Mail : [d.gall@9online.fr](mailto:d.gall@9online.fr)**

# CONSTATATION D'ERREUR

Association :

Résultats	Critérium n°	N° de licence	Nom	Prénom	Né(e) en	Distance	Style	Temps
Indiqués								
Corrections								

Résultats	Critérium n°	N° de licence	Nom	Prénom	Né(e) en	Distance	Style	Temps
Indiqués								
Corrections								

Résultats	Critérium n°	N° de licence	Nom	Prénom	Né(e) en	Distance	Style	Temps
Indiqués								
Corrections								





Fédération  
**Sportive  
et Culturelle**  
de France

**Fédération Sportive et Culturelle de France**  
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris  
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65  
fscf@fscf.asso.fr ■ [www.fscf.asso.fr](http://www.fscf.asso.fr)